



COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Dix-neuvième session
Point 1 de l'ordre du jour

PROJET D'ARTICLES SUR LES MISSIONS SPECIALES

R E C T I F I C A T I F

1. Au début de l'article 3 ajouter :
"Sous réserve des dispositions des articles ..."
2. A la deuxième ligne du paragraphe 1 de l'article 8
substituer "organe" à "organisme". (Ce rectificatif n'affecte pas le
texte anglais de l'article 8).